



Réf. Farde e-Assemblées : 2497497

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Chicago Back".- Subside : 750,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que l'asbl "Chicago Back" demande un subside de 750,00 EUR pour les animations lors de la journée sans voiture;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 750,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022 est octroyé au profit de l'asbl "Chicago Back".

Annexes :